



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHARTRES-DE-BRETAGNE

Séance du lundi 6 juillet 2026

DELIBERATION N°103/2026

TABEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATIONS

L'an deux Mil vingt-six, le 6 juillet, le Conseil municipal de la Commune de CHARTRES-DE-BRETAGNE s'est réuni, en salle du Conseil municipal à la mairie de Chartres-de-Bretagne, sous la Présidence de Monsieur David LE BORGNE, Maire, après avoir été convoqué le 30 juin 2026 conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 18h37

Membres en exercices : 29

Présent(e)s : 23

Absent(e)s excusé(e)s avec pouvoir : 5

Absent(e)s : 1

Votants : 28

Présent.e.s (23) : M. LE BORGNE David, Mme BOUTEILLER Anne, M. TONNELIER Jean-Yves, Mme JOALLAND Dina, M. BOLZER Théo, M. RABEAU Olivier, Mme DAGORNE Jacqueline, M. BLOUIN Damien, Mme MAUTALENT Marie, M. DANGÉ Roger, Mme HÉLIN Alexane, M. CORDEIRO Dominique, Mme STRALKOWSKI Béatrice, Mme SUHARD Jocelyne, M. ROUAULT Eric, M. GIRAUD Paul, M. PLOTEAU Fabrice, Mme LEDUC Nolwenn, M. ROGIER-GUILLEROT Matthieu, Mme POULAIN Florence, M. ALLAIN Jérôme, M. DESPAS Jean-Pierre, M. LESBEC Patrick.

Absent.e.s ou excusé.e.s avec pouvoirs (5) :

M. ROLLAND Sébastien donne pouvoir à M. TONNELIER Jean-Yves

Mme LE MOINE Nathalie donne pouvoir à M. GIRAUD Paul

Mme BONNET Catherine donne pouvoir à M. ROGIER-GUILLEROT Matthieu

Mme BENTZ Nathalie donne pouvoir à Mme POULAIN Florence

Mme RUBAUD Karine donne pouvoir à M. LE BORGNE David

Absent.e.s (1) : M. BENDARRAZ Fathi

Secrétaire de séance : M. BLOUIN Damien

La séance est levée à 20h08

N°103/2026 (4.1) : Tableau des effectifs – Modifications

Rapporteur : M. Rabeau

Au pôle Education :

- 1- Service Hygiène-Restauration : transformation d'un poste au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe vers le grade d'adjoint technique

Un appel à candidatures a été lancé en vue de recruter un agent au service hygiène-restauration en remplacement d'un agent qui fait valoir ses droits à la retraite.

Le candidat retenu peut être intégré par recrutement direct, sans concours, sur le grade d'adjoint technique.

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs en transformant un poste à temps complet au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe vers le grade d'adjoint technique au 1^{er} septembre 2026.

- 2- Service Hygiène-Restauration : création d'un poste au grade d'adjoint technique

Un appel à candidatures a été lancé en vue de recruter un agent au service hygiène-restauration en remplacement d'un agent qui a demandé un détachement vers une autre collectivité.

Le candidat retenu peut être intégré par recrutement direct, sans concours, sur le grade d'adjoint technique.

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs en créant un poste à temps complet au grade d'adjoint technique au 1^{er} septembre 2026.

- 3- Service Hygiène-Restauration : création d'un poste sur le grade d'adjoint technique principal 2nd classe

Suite à la publication pour le recrutement d'un agent du service hygiène-restauration et ce, pour pourvoir au remplacement d'un agent ayant fait valoir ses droits à la retraite, aucune candidature de fonctionnaire n'a été retenue pour occuper le poste.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

L'article L 332-8.2° du CGFP prévoit la possibilité de recruter un agent contractuel de droit public sur un emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous toute réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi ;

Le contrat peut être conclu pour une durée déterminée d'une durée de 1 an, renouvelable une fois.

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'agent du service hygiène-restauration, il est proposé :

- de créer un emploi permanent au grade d'adjoint technique principal 2nd classe à temps complet, pour effectuer les fonctions d'agent du service hygiène restauration au 1^{er} septembre 2026 ;
- de verser une rémunération calculée sur la base du 2^{ème} échelon du grade d'adjoint technique principal 2nd classe.

4- Service Petite Enfance : crèche mini-pousses

La nouvelle crèche municipale sera livrée dans le courant du mois de juin 2026 et une ouverture est prévue à la fin de l'été. Pour son bon fonctionnement avec 2 espaces de vie et l'augmentation du nombre d'enfants accueillis, des recrutements sont envisagés et certains temps d'emploi d'agents seront augmentés.

a) Création de postes :

Des appels à candidatures ont été lancés en vue de recruter 3 accompagnants éducatifs petite enfance.

Les candidats retenus peuvent être intégrés par recrutement direct, sans concours, sur le grade d'adjoint d'animation.

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs en créant au 24 août 2026 trois postes à temps non-complet :

- o 1 poste à temps non-complet (33/35^{ème}) au grade d'adjoint d'animation ;
- o 1 poste à temps non-complet (31/35^{ème}) au grade d'adjoint d'animation ;
- o 1 poste à temps non-complet (28.5/35^{ème}) au grade d'adjoint d'animation.

b) Création de poste :

Un appel à candidatures a été lancé en vue de recruter un agent de service de crèche, à temps non complet.

Le candidat retenu peut être intégré par recrutement direct, sans concours, sur le grade d'adjoint technique.

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs en créant au 24 août 2026 un poste à temps non-complet (28/35^{ème}) au grade d'adjoint technique.

c) Modification de temps de travail :

Il est proposé de porter, à compter du 24 août 2026 la durée hebdomadaire de travail :

- o D'un poste au grade d'adjoint d'animation de 29/35^{ème} à 33/35^{ème} ;
- o D'un poste au grade d'adjoint d'animation de 28/35^{ème} à 35/35^{ème}

d) Suppression d'un poste au grade d'animateur :

Un agent, exerçant à temps partiel, fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} septembre 2026.

Il est proposé de supprimer ce poste au grade d'animateur à la date du 1^{er} septembre 2026.

Au pôle Ressources Humaines :

- Création d'un poste au grade d'adjoint administratif principal 2nd classe

Un appel à candidatures a été lancé en vue de recruter un agent au service ressources humaines en remplacement d'un agent placé en congé de disponibilité pour convenances personnelles.

La candidate retenue, actuellement en disponibilité, est titulaire de la fonction publique hospitalière. Elle peut être recrutée par voie de détachement sur le grade d'adjoint administratif principal 2nd classe.

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs en créant un poste à temps complet au grade d'adjoint administratif principal 2nd classe au 1^{er} août 2026.

Au pôle Citoyenneté, Vie Associative, Communication

- Suppression d'un poste au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe

Un agent a fait valoir ses droits à la retraite en 2024. Le poste est aujourd'hui occupé par un agent nommé sur le grade d'adjoint technique.

Il est proposé de supprimer au 1^{er} août 2026 un poste au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet.

- Modification du tableau des effectifs et rémunération de l'agent contractuel en contrat de projet

Par délibération en date du 30 juin 2025, un poste non-permanent au grade de Rédacteur a été créé au tableau des effectifs pour mener à bien le projet d'ouverture de la maison éco-citoyenne.

Le projet n'étant pas achevé, le contrat est renouvelé par reconduction expresse.

Il est proposé à compter du 1^{er} juillet 2026, :

- De modifier le tableau des effectifs :
 - o En créant un poste non-permanent au grade de rédacteur principal 2nd classe
 - o En supprimant un poste non-permanent au grade de rédacteur
- De fixer la rémunération au 3^{ème} échelon du grade de rédacteur principal 2nd classe
- D'octroyer à l'agent contractuel les primes et indemnités dans les mêmes conditions que les agents titulaires de la collectivité ;

Ceci exposé,

Vu l'avis favorable de la Commission administration générale-finances réunie le 19 juin 2026.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **Accepte de modifier le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus.**

Pour extrait conforme

Le Maire



David LE BORGNE

Le Secrétaire

Damien BLOUIN